

Fiche d'accompagnement



Cette fiche précise le contenu de la brochure.

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

La Commission du travail des arts

Juge du geste artistique ?

Auteur : **Anne-Catherine Lacroix**
Service Emploi-Sécurité sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux** asbl

Édition : **Avril 2023**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Droit de la sécurité sociale,
assurance chômage**



Thème principal

Au 1^{er} janvier 2024, une commission du travail des arts signera l'entrée en vigueur des mesures dites définitives de la réforme du travail des arts. Et nous pensons que nous sommes encore très loin de mesurer le pouvoir et la responsabilité qui est confiée à cette commission.

Cette commission est en effet amenée à avoir un rôle central, notamment dans le cadre de l'accès à l'allocation de travail des arts prévue dans le régime de l'assurance chômage (ancien "statut d'artiste). Alors qu'elle n'est pas encore installée, elle détient déjà le pouvoir, dès 2024, de dire qui pourra ou non faire valoir des règles spécifiques en matière de chômage, qui pourra travailler sous le régime "1bis", qui pourra faire valoir des réductions de cotisations sociales sous le statut indépendant, qui pourra ou ne pourra pas recourir au flexi-jobs... Et nul ne sait si, dans les années à venir, des dispositifs spécifiques en matière de pension, de fiscalité, d'assurance maladie, etc. pourraient être pris.

Les mois et années à venir nous diront si la future commission du travail des arts sera ou non la solution face à la rigidité de l'administration de l'ONEm et les reproches qui lui étaient adressés. En attendant, il n'en reste pas moins que le pouvoir qui sera dans les mains de cette commission est extrêmement conséquent.

Objectifs

Permettre au public de comprendre le fonctionnement de la future commission du travail des arts, sa place dans la réforme du travail des arts, son articulation avec la réglementation ONEm. Plus largement, la brochure invite aussi à s'interroger sur le pouvoir et les missions attendues de cette future commission administrative.



Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- la composition de la commission du travail des arts ;
- le processus décisionnel au sein de la commission du travail des arts ;
- les différentes attestations mises en place par la commission, ainsi que leurs conditions d'accès et de renouvellement ;
- les conditions à remplir pour être considéré comme travailleur ou travailleuse des arts ;
- l'avenir du RPI (régime des petites indemnités) qui devient IAA (indemnité des arts en amateur) ;
- etc.

La brochure permet ensuite d'aborder des questions plus générales selon diverses propositions de thèmes à débattre.



Propositions de thèmes à débattre

- Est-il adéquat et légitime de transférer d'anciennes prérogatives qui appartenait à l'ONEm, à une commission administrative ?
- Quels sont les garde-fous pour éviter le jugement par les pairs au sein de la future commission ?
- Quelles garanties pour la protection des métiers techniques ?
- Quel avenir pour la solidarité et la lutte intraprofessionnelle quand des personnes, au même métier, ne bénéficieront peut-être plus du tout d'une protection sociale assez similaire au nom qu'elles sont, ou non, considérées comme travailleuses des arts ?
- Comment juger d'une activité professionnelle, sans risque de discrimination, quand les critères mis en place sont subjectifs ?
- Etc.

L'Atelier des Droits Sociaux



rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles



02 512 02 90



<https://ladds.be>